

Nairobi, le 17 Juin 1994



AMBASSADE RWANDAISE
AU KENYA

Ambassade du RWANDA
12, rue Jadin
75017 PARIS

Vm le 27/E
34
[Signature]

P.O. Box 48579, Nairobi

Phone: 334341 - 212345 — Telex No. 22463

Fax No. 336365

Attention: Attaché Militaire et de l'Air

Ref. No.

Objet: Fonds de fonctionnement

Faisant suite à nos entretiens téléphoniques, je vous confirme que je marque mon accord pour prélever du montant de 1.500.000 \$ USD récemment crédité sur le compte du service de l'Attaché Militaire et de l'Air à la B N P, 9, place des Ternes, 75017 PARIS, un montant de 35.000\$ USD pour le fonctionnement normal du Service.

Le solde devra être utilisé comme suit:

- a) Versement de 1,200,000 \$ USD à Mr. Barril, Capitaine avec qui le Gouvernement vient de signer un accord d'assistance.
- b) Versement à l'Ambassade du Zaïre de 200,000 \$ USD pour couvrir partiellement les frais de transport du matériel acheté par le Minadef.
- c) Versement immédiat de 40,000 \$ USD au compte No. 85 000 815 ouvert auprès de
COMMERCIAL BANK OF AFRICA LTD
N.C.C. BRANCH
INTERNATIONAL HOUSE, MAMA NGINA STREET
P.O. BOX 45136 NAIROBI/KENYA
TELEX 22236
pour urgences du Minadef.
- d) Le reliquat sera utilisé conformément à mes instructions ultérieures.



[Signature]
Le Ministre de la Défense
BIZIMANA Augustin

BANQUE DE FRANCE

feuille	date	compte n°	devise	intitulé du compte
00059	01/07/1994	5341-1	FRF	BANQUE NATIONALE DU RWANDA

BANQUE NATIONALE DU RWANDA

BP 531
KIGALI
RWANDA

RELEVÉ DE COMPTE COURANT

nature des opérations	débit	crédit	date de valeur	solde courant	indice de contrepartie
interets créditeurs SUR JUIN 94		10.182,58	01/07/94	3.015.643,09	
transfert No 19940701001748	490.450,61		01/07/94	3.025.825,67	
				2.535.375,06	2002-8
provision réservée :					
0,00	total débit :	total crédit :		solde	
	490.450,61	10.182,58		2.535.375,06	

pour régularisation extra comptable.

Le titulaire du compte est invité à confirmer l'exactitude du présent extrait dans la quinzaine de son envoi. Son silence sera considéré comme une approbation. Toute différence doit être signalée au SERVICE DES COMPTES COURANTS (code 31 124)